



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/15521  
13 décembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 13 DECEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU  
NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le texte de la note adressée le 7 décembre 1982 à S. Exc. M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures de la République du Honduras par S. Exc. Nora Astorga, ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua, au sujet de la réponse du Nicaragua aux notes honduriennes relatives à Ahuasbila.

"Monsieur le Ministre,

Je me réfère aux notes No DSS-754 du 22 novembre et No 1079 DMS de Votre Excellence en date du 29 novembre dernier, dans lesquelles il est question d'une violation présumée de l'espace aérien du Honduras et d'une prétendue provocation de ses forces armées par des éléments des forces armées nicaraguayennes.

Le Gouvernement nicaraguayen, par mon intermédiaire, rejette en termes absolus et de la manière la plus énergique les notes de Votre Excellence qui, outre leur incohérence, manquent à notre sens de sérieux et sont dépourvues de tout fondement. Le respect du Nicaragua à l'égard de la souveraineté du Honduras, et tout particulièrement de sa souveraineté territoriale, est strict et absolu, et nos effectifs dans la zone frontière ne sont chargés que de la défense de notre propre intégrité territoriale, en butte à d'incessantes attaques menées depuis le territoire hondurien.

Dans ces circonstances, il appartient à votre gouvernement de répondre aux multiples notes de protestation présentées par le Nicaragua au sujet des attaques menées contre nos postes frontières, nos populations et nos régions, ainsi que des enlèvements et assassinats de paysans, miliciens et soldats; en effet, la République du Honduras, conformément aux normes internationales, a l'obligation d'adopter les mesures nécessaires pour dissoudre et capturer les bandes armées somozistes basées sur son territoire, démanteler les campements contre-révolutionnaires qui s'y trouvent, et prendre des sanctions contre les militaires et les fonctionnaires de son gouvernement qui collaborent activement à l'organisation et au déroulement des agressions que le Nicaragua subit depuis plus de trois ans, agressions menées à partir du territoire hondurien et

dénoncées par mon gouvernement dans une publication que nous avons fait parvenir tant à Votre Excellence qu'à d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement hondurien.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il est futile de parler de paix lorsque, comme dans le cas présent, les paroles ne s'accompagnent pas d'actes propres à les étayer. Nous croyons également que si le Gouvernement hondurien, comme le dit Votre Excellence, "n'aspire qu'à vivre en paix avec ses voisins", il doit agir de manière à ce que cette paix puisse être réelle, et ne pas adopter une attitude indécise, ou indifférente, voire complice, à l'égard de ceux qui, précisément, cherchent non seulement à détruire la paix mais à provoquer une guerre inutile et vaine entre nos pays."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,  
(Signé) Javier Chamorro MORA

-----

